

Avis public

Le 1^{er} octobre 2025, le conseil municipal de la Ville de Saguenay a adopté le règlement suivant:

- RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2025-89 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2014-54 FIXANT LA TARIFICATION GÉNÉRALE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY ET ABROGEANT TOUS RÈGLEMENTS OU TOUTES DISPOSITIONS DE RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS INCOMPATIBLES.

Le texte complet du règlement est disponible pour consultation sur le site web de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : <https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics>, ou au Service du greffe, 201 Racine Est, Chicoutimi, aux heures normales de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

SAGUENAY, le 2 octobre 2025.

L'assistante-greffière de la Ville,

ANNIE JEAN

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY**

**RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2025-89
AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE
RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2014-54
FIXANT LA TARIFICATION GÉNÉRALE SUR
L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE
DE SAGUENAY ET ABROGEANT TOUS
RÈGLEMENTS OU TOUTES DISPOSITIONS
DE RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS
INCOMPATIBLES**

Règlement numéro VS-R-2025-89 passé et adopté à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle des délibérations, le 1^{er} octobre 2025.

PRÉAMBULE

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay a adopté le 2 juin 2014 le règlement numéro VS-R-2014-54 ayant pour objet de fixer la tarification générale sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saguenay et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles;

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay désire modifier le règlement VS-R-2014-54;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 9 septembre 2025.

À CES CAUSES, il est déclaré ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était ici au long récit.

ARTICLE 2.- REMPLACER l'article 8.1 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 8.1

TARIFICATION POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX, LA FOURNITURE DE SERVICES OU DE BIENS PAR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

DESCRIPTION DE L'ÉQUIPEMENT	TARIF
Autopompe	1 235,00 \$/heure
Unité de secours	825,00 \$/heure
Pompe échelle ou échelle aérienne	1 650,00 \$/heure
Plate-forme élévatrice	1 855,00 \$/heure
Pompe-citerne	1 030,00 \$/heure
Bateau de sauvetage	565,00 \$/heure
Équipement de désincarcération	565,00 \$/heure

Unité d'enquête	465,00 \$/heure
Poste de commandement	1 235,00 \$/heure
Petit véhicule du service	360,00 \$/heure
VTT ou motoneige	465,00 \$/heure
Remorque spécialisée sauvetage ou matières dangereuses	1 185,00 \$/heure
Remplissage de cylindre d'air	17,00 \$/cylindre
Le coût de remplacement et/ou d'acquisition de matériel à usage unique, le coût de récupération du matériel contaminé, le coût d'entretien et de remise en service de certains équipements spécialisés et/ou endommagés	Coût réel en plus du taux horaire
Tous les frais nécessaires à une intervention que la Ville doit engager	Coût réel en plus du taux horaire
Frais d'administration	15% maximum 500,00 \$
Intervention incendie, à la demande d'une autre municipalité.	Coût réel

Par le suivant :

ARTICLE 8.1

TARIFICATION POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX, LA FOURNITURE DE SERVICES OU DE BIENS PAR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

DESCRIPTION DE L'ÉQUIPEMENT	TARIF
Autopompe	1 272,00 \$/heure
Unité de secours	850,00 \$/heure
Pompe échelle ou échelle aérienne	1 700,00 \$/heure
Plate-forme élévatrice	1 910,00 \$/heure
Pompe-citerne	1 061,00 \$/heure
Bateau de sauvetage	581,00 \$/heure
Équipement de désincarcération	581,00 \$/heure
Unité d'enquête	481,00 \$/heure
Poste de commandement	1 271,00 \$/heure
Petit véhicule du service	369,00 \$/heure
VTT ou motoneige	479,00 \$/heure
Remorque spécialisée sauvetage ou matières dangereuses	1 220,00 \$/heure
Remplissage de cylindre d'air	17,50 \$/cylindre
Le coût de remplacement et/ou d'acquisition de matériel à usage unique, le coût de récupération du matériel contaminé, le coût d'entretien et de remise en service de certains équipements spécialisés et/ou endommagés	Coût réel en plus du taux horaire
Tous les frais nécessaires à une intervention que la Ville doit engager	Coût réel en plus du taux horaire
Frais d'administration	15% maximum 500,00 \$
Intervention incendie, à la demande d'une autre municipalité.	Coût réel

ARTICLE 3.- REMPLACER l'article 10 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 10.- TAUX HORAIRE POUR LE PERSONNEL D'INTERVENTION

DESCRIPTION	TARIF
Pompier	82,00 \$ / heure
Lieutenant inspecteur-enquêteur	113,00 \$ / heure
Inspecteur-enquêteur	98,00 \$ / heure
Inspecteur	82,00 \$ / heure
Lieutenant	113,00 \$ / heure
Lieutenant intérim	98,00 \$ / heure
Chef aux opérations	136,00 \$ / heure
Chef de division	150,00 \$ / heure
Directeur adjoint	165,00 \$ / heure
Directeur	180,00 \$ / heure

Un minimum de 3 heures est facturé pour chaque intervention et pour chaque fonction nécessaire à celle-ci.

Le remboursement des repas sera applicable selon les besoins et le tarif applicable est prévu selon la convention collective et les politiques en vigueur.

Par le suivant :

ARTICLE 10.- TAUX HORAIRE POUR LE PERSONNEL D'INTERVENTION

DESCRIPTION	TARIF
Pompier	84,50 \$ / heure
Lieutenant inspecteur-enquêteur	116,00 \$ / heure
Inspecteur-enquêteur	101,00 \$ / heure
Inspecteur	84,50 \$ / heure
Lieutenant	116,00 \$ / heure
Lieutenant intérim	101,00 \$ / heure
Chef aux opérations	140,00 \$ / heure
Chef de division	155,00 \$ / heure
Directeur adjoint	170,00 \$ / heure
Directeur	185,00 \$ / heure

Un minimum de 3 heures est facturé pour chaque intervention et pour chaque fonction nécessaire à celle-ci.

Le remboursement des repas sera applicable selon les besoins et le tarif applicable est prévu selon la convention collective et les politiques en vigueur.

ARTICLE 4.- REMPLACER l'article 28 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 28.- CENTRE DE SKI ALPIN MONT-FORTIN

DÉTAIL	TARIF	
Billets journaliers – ski/planche	Adulte	Journée : 29,95 \$ Demi-journée : 24,90 \$ Soirée : 15,60 \$
	Âge d'or (65 ans et plus)	Journée : 22,45 \$ Demi-journée : 18,65 \$ Soirée : 15,60 \$
	Jeune (6 à 17 ans)	Journée : 22,45 \$ Demi-journée : 17,60 \$ Soirée : 15,60 \$
	Enfants (5 ans et moins)	Gratuit
Billets de saison (passe saisonnière) <i>Le 25% de rabais pour les étudiants et aînés ne s'applique pas sur ces prix</i>	Familial	2 personnes : 455,50 \$ 3 personnes : 607,30 \$ 4 personnes : 759,25 \$ 5 personnes : 911,00 \$ 6 personnes : 1 062,75 \$
	Étudiant (5 ans et moins)	8,75 \$ pour photo et carte de membre
Billet de saison individuel	Adulte	303,65 \$
	Jeune (6 à 17 ans)	227,75 \$
	<i>L'âge est considéré au 1^{er} décembre de chaque année</i>	
Remplacement de carte perdue	35,00 \$	
Casiers <i>Le 25% de rabais pour les étudiants et aînés ne s'applique pas sur ces prix</i>	Saisonnier familial	Régulier : 104,24 \$ Membre : 72,98 \$
	Saisonnier régulier	Régulier : 74,42 \$ Membre : 52,12 \$
	Hebdomadaire	13,66 \$
	Journalier	4,55 \$
Billets journaliers - glissade en tube	Adulte	12,90 \$
	Jeune (6 à 17 ans)	9,65 \$
Tarif de groupe pour location exclusive - glissade en tube <i>Le 25% de rabais pour les étudiants et aînés ne s'applique pas sur ces prix</i>	Location 1 heure	364,50 \$
	Location 1 ½ heure	402,80 \$
	Location 2 heures	445,00 \$
	Location 2 ½ heures	491,80 \$
	Location 3 heures	575,85 \$
	Location 3 ½ heures	645,06 \$
	Location 4 heures	722,40 \$
	Location 4 ½ heures	809,00 \$

OFFRE REGROUPEE

Tout rabais pourra être accordé dans le cadre d'offre regroupée.

Par le suivant :

DÉTAIL	TARIF	
Billets journaliers – ski/planche	Adulte	Journée : 30,85 Demi-journée : 25,65 \$ Soirée : 16,00 \$
	Âge d'or (65 ans et plus)	Journée : 23,15 \$ Demi-journée : 19,25 \$ Soirée: 16,00 \$
	Jeune (6 à 17 ans)	Journée : 23,15 \$ Demi-journée : 18.15 \$ Soirée : 16,00 \$
	Enfants (5 ans et moins)	Gratuit
Billets de saison (passe saisonnière) <i>Le 25% de rabais pour les étudiants et aînés ne s'applique pas sur ces prix</i>	Familial	2 personnes : 469,20 \$ 3 personnes : 625,50 \$ 4 personnes : 782,00 \$ 5 personnes : 938,30 \$ 6 personnes : 1 094,50 \$
	Enfant (5 ans et moins)	8,90 \$ pour photo et carte de membre
Billet de saison individuel	Adulte Âge d'or Jeune (6 à 17 ans)	312,75 \$ 234,60 \$ 234,60 \$
Remplacement de carte perdue	35,00 \$	
Remontée tapis	Gratuit	
Casiers <i>Le 25% de rabais pour les étudiants et aînés ne s'applique pas sur ces prix</i>	Saisonnier familial	Régulier : 106,00 \$ Membre : 74,20 \$
	Saisonnier régulier	Régulier : 75,70 \$ Membre : 53,00 \$
	Hebdomadaire	13,90 \$
	Journalier	4,60 \$
Billets journaliers - glissade en tube	Adulte Jeune (6 à 17 ans)	13,25 \$ 9,90 \$
Tarif de groupe pour location exclusive - glissade en tube <i>Le 25% de rabais pour les étudiants et les aînés ne s'applique pas sur ces prix</i>	Location 1 heure	375,45 \$
	Location 1 ½ heure	414,80 \$
	Location 2 heures	458,35 \$
	Location 2 ½ heures	506,55 \$
	Location 3 heures	593,15 \$
	Location 3 ½ heures	664,40 \$
	Location 4 heures	744,05 \$
Location 4 ½ heures	833,25 \$	

Lorsqu'il y a seulement un versant d'ouvert (télésiège fermé), la tarification journalière est réduite de 50 %.

Il y a réduction de 15 % du tarif lors de la prévente de billets de saison entre le 1^{er} lundi de novembre et le 1^{er} lundi de décembre.

OFFRE REGROUPEE

Tout rabais pourra être accordé dans le cadre d'offre regroupée.

ARTICLE 5.- REMPLACER l'article 30 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 30.- CAMPS DE JOURS

CAMPS DE JOURS	TARIF
Service d'animation pour les 5 à 12 ans	125 \$ / semaine / enfant
Service de garde pour les 5 à 12 ans	Gratuit

Les non-résidents pourront s'inscrire aux camps de jour deux jours après l'ouverture de la période d'inscription. La tarification est soumise à la majoration pour les non-résidents.

Le détail des services et des horaires est disponible annuellement sur le site web de la Ville.

Par le suivant :

ARTICLE 30.- CAMPS DE JOURS

CAMPS DE JOURS	TARIF
Service d'animation pour les 5 à 12 ans	130 \$ / semaine / 1 ^{er} enfant
	125 \$ / semaine / 2 ^e enfant
	120 \$ / semaine / 3 ^e enfant
	115 \$ / semaine / 4 ^e enfant et plus
Service de garde pour les 5 à 12 ans	Gratuit

Les non-résidents pourront s'inscrire aux camps de jour deux jours après l'ouverture de la période d'inscription. La tarification est soumise à la majoration pour les non-résidents.

Le détail des services et des horaires est disponible annuellement sur le site web de la Ville.

ARTICLE 6.- REMPLACER l'article 33 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 33.- TARIFICATION EN BIBLIOTHÈQUE

Service de photocopie (taxes incluses)

SERVICE	AUTRES
Photocopie et/ou impression	Noir et blanc : – (lettre ou légal) : 0,15 \$ / copie – (11 X 17) : 0,40 \$ / copie Couleur : – (lettre ou légal) : 0,45 \$ / copie – (11 X 17) : 0,90 \$ / copie
Recto verso	2 fois le nombre total

Service de télécopie et numérisation (taxes incluses)

SERVICE	AUTRES
Télécopie	Envoi : 1,25 \$ / document plus 0,15 \$ par page Réception : 1,25 \$ / document
Numérisation	Gratuit Plus coût de photocopie, s'il y a lieu

Abonnement : Carte accès Saguenay (valide 2 ans) (non taxable)

	TARIF
Résident (tous les résidents ou les organismes résidents)	Gratuit
Non résident	65 \$ / 2 ans
Organisme non résident	125 \$ / 2 ans
Remplacement carte perdue	3 \$ / carte

Frais pour prêt (taxes incluses)

	TARIF
Prêt externe	
Document papier	Gratuit
CD et DVD	Gratuit
Location (best-seller)	3 \$ / document
Autres (jeux)	Gratuit
Prêt interne	
IPad	Gratuit
Ordinateur portable	Gratuit
Écouteurs et petits équipements	Gratuit

Frais de retard (non taxables)

	TARIF	FRAIS MAXIMUM PAR DOCUMENT
Document papier	0,20 \$ / jour	2 \$ / document
CD et DVD	0,20 \$ / jour	2 \$ / document
Location (best-seller)	0,50 \$ / jour	5 \$ / location
Autres	0,20 \$ / jour	2 \$ / document
Équipement	0,50 \$ / jour	5 \$ / location
Perte de privilège d'emprunt	5 \$	
Frais maximums par usager	Sans best-seller : 30 \$ Avec best-seller : 39 \$	
Personne à mobilité réduite (carte privilège)	Gratuit	
IPad	1 \$ / heure	10 \$

Frais pour item perdu ou brisé (non taxables)

	TARIF
Document papier	Coût du livre + frais d'administration
Livre pour adulte non évalué	21 \$ + frais d'administration
Livre pour enfant non évalué	10,50 \$ + frais d'administration
Document Audio / DVD non évalué	16 \$ + frais d'administration
Réparation document papier	Coût réel
Autres	Au coût réel de l'équipement + frais d'administration
Frais d'administration	3,50 \$
CD ou DVD	Coût du CD ou du DVD + frais d'administration

Autres frais (taxes incluses)

	TARIFICATION
Réservation	Gratuit
Réservation non honorée	Gratuit
Location d'un ordinateur abonné	Gratuit 6 heures de réservation maximum Illimité si ordinateurs disponibles
Location d'un ordinateur non abonné	15 minutes gratuites 4 \$ / heure

Procédure de facturation

– Document en retard

... LA DATE DE RETOUR PRÉVUE	TYPE D'AVIS	ENVOYÉ PAR	SUITE DES CHOSES	FRAIS PAR DOCUMENT (voir page 13)
30 jours après...	Avis de retard	Courrier ¹	Documents retournés	2 \$ 5 \$ (location)
90 jours après...	Avis de retard	Courrier	Documents retournés	2 \$ 5 \$ (location)
180 jours après...	Facturation	Courrier	Documents retournés	2 \$ 5 \$ (location)
			Documents perdus ou brisés	Coût du document + Frais d'administration
210 jours après...	Mise en demeure		Documents retournés	2 \$ 5 \$ (location)
		Courrier	Documents perdus ou brisés	Coût du document + frais d'administration
1 095 jours (3 ans) après...	Suppression des frais et amendes au dossier			
1. Pour les usagers nous ayant communiqué une adresse courriel, il s'agit de leur quatrième avis et pour les autres leur premier.				

– Document brisé ou déclaré perdu par un usager

... LA DATE DE DÉCLARATION	TYPE D'AVIS	ENVOYÉ PAR	FRAIS PAR DOCUMENT
Jour même de...	Facturation	Au comptoir	Coût du document + frais d'administration
180 jours après...	Facturation	Courrier	Coût du document + frais d'administration
210 jours après...	Mise en demeure	Courrier	Coût du document + frais d'administration
1 095 jours (3 ans) après...	Suppression des frais et amendes au dossier		

Service de PEB – Prêt entre bibliothèques

- Le service de PEB est offert gratuitement.
- Des frais pourraient être exigés à l'emprunteur si la bibliothèque prêteuse réclame des frais (transport, assurance, photocopies, amendes pour retard, remboursement pour livre perdu).
- Des frais pourraient être réclamés à la bibliothèque emprunteuse pour remboursement de livre perdu.

Ateliers d'éveil aux arts

ATELIER	TARIF
Atelier d'arts plastiques/théâtre/danse/musique	Coût réel
Atelier d'arts plastiques : poterie	Coût réel

Activité d'animation tenue dans les bibliothèques de Saguenay

	TARIF
17 ans et moins possédant leur carte Accès Saguenay	Gratuit
17 ans et moins ne possédant pas leur carte Accès Saguenay	2 \$ / activité (non taxable)
17 ans et plus possédant leur carte Accès Saguenay	Gratuit
17 ans et plus ne possédant pas leur carte Accès Saguenay	5 \$ / activité (taxes incluses)

Ateliers d'informatique générale

COURS	TARIF
Cours d'informatique générale	5,25 \$/heure

Par le suivant :

ARTICLE 33.- TARIFICATION EN BIBLIOTHÈQUE

Service de photocopie (taxes incluses)

SERVICE	AUTRES
Photocopie et/ou impression	Noir et blanc : – lettre ou légal : 0,15 \$ / copie – 11 X 17 : 0,40 \$ / copie Couleur : – lettre ou légal : 0,45 \$ / copie – 11 X 17 : 0,90 \$ / copie
Recto verso	2 fois le nombre total

Service de télécopie et numérisation (taxes incluses)

SERVICE	AUTRES
Télécopie	Envoi : 1,25 \$ / document + 0,15 \$ / page Réception : 1,25 \$ / document
Numérisation	Gratuit + coût de photocopie, s'il y a lieu

Abonnement : Carte Accès Saguenay (non taxable)

Carte 2 ans	TARIF
Résident (tous les résidents ou les organismes résidents)	Gratuit
Non résident	68 \$ / 2 ans
Organisme non résident	130 \$ / 2 ans
Remplacement carte perdue	3 \$ / carte
Carte 1 ans	TARIF
Non résident	35 \$ / 1 an
Organisme non résident	68 \$ / 1 an
Remplacement carte perdue	3 \$ / carte

Frais pour prêt (taxes incluses)

	TARIF
Prêt externe	
Document papier	Gratuit
CD et DVD	Gratuit
Location (best-seller)	3 \$ / document
Autres (jeux)	Gratuit
Prêt interne	
IPad	Gratuit
Ordinateur portable	Gratuit
Écouteurs et petits équipements	Gratuit

Frais de retard (non taxables)

	TARIF	FRAIS MAXIMUM PAR DOCUMENT
Document papier	0,20 \$ / jour	2 \$ / document
CD et DVD	0,20 \$ / jour	2 \$ / document
Location (best-seller)	0,50 \$ / jour	5 \$ / location
Autres	0,20 \$ / jour	2 \$ / document
Équipement	0,50 \$ / jour	5 \$ / location
Perte de privilège d'emprunt	5 \$	
Frais maximums par usager	Sans best-seller : 30 \$ Avec best-seller : 39 \$	
Personne à mobilité réduite (carte privilège)	Gratuit	
IPad	1 \$ / heure	10 \$

Frais pour item perdu ou brisé (non taxables)

	TARIF
Document papier	Coût du livre + frais d'administration
Livre pour adulte non évalué	21 \$ + frais d'administration
Livre pour enfant non évalué	10,50 \$ + frais d'administration
Document Audio / DVD non évalué	16 \$ + frais d'administration
Réparation document papier	Coût réel
Autres	Au coût réel de l'équipement + frais d'administration
Frais d'administration	3,50 \$
CD ou DVD	Coût du CD ou du DVD + frais d'administration

Autres frais (taxes incluses)

	TARIFICATION
Réservation	Gratuit
Réservation non honorée	Gratuit
Location d'un ordinateur abonné	Gratuit 6 heures de réservation maximum Illimité si ordinateurs disponibles
Location d'un ordinateur non abonné	15 minutes gratuites 4 \$ / heure
Pour les usagers nous ayant communiqué une adresse courriel, il s'agit de leur quatrième avis et pour les autres leur premier.	

Service de PEB – Prêt entre bibliothèques

- Le service de PEB est offert gratuitement.
- Des frais pourraient être exigés à l'emprunteur si la bibliothèque prêteuse réclame des frais (transport, assurance, photocopies, amendes pour retard, remboursement pour livre perdu).

- Des frais pourraient être réclamés à la bibliothèque emprunteuse pour remboursement de livre perdu.

Ateliers d'éveil aux arts

ATELIER	TARIF
Atelier d'arts plastiques/théâtre/danse/musique	Coût réel
Atelier d'arts plastiques : poterie	Coût réel

Activité d'animation tenue dans les bibliothèques de Saguenay

	TARIF
17 ans et moins possédant leur carte Accès Saguenay	Gratuit
17 ans et moins ne possédant pas leur carte Accès Saguenay	2 \$ / activité (non taxable)
17 ans et plus possédant leur carte Accès Saguenay	Gratuit
17 ans et plus ne possédant pas leur carte Accès Saguenay	5 \$ / activité (taxes incluses)

Ateliers d'informatique générale

COURS	TARIF
Cours d'informatique générale	5,25 \$/heure

ARTICLE 7.- REMPLACER l'article 37.1 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 37.1.- DEMANDE DE RELEVÉ DE TAXES D'UNE PROPRIÉTÉ

Une demande de relevé de taxes pour une propriété doit être accompagnée d'une somme d'argent déterminée par ce chapitre pour les notaires, avocats et institutions financières. Ce tarif est valable pour toute demande transmise par la poste, par télécopieur ou par courriel.

DESCRIPTION	TARIF (plus taxes applicables)
Demande d'un relevé de taxe d'une propriété (spécialistes en immobilier autorisés)	139,75 \$
Demande de rôle de taxation - Accès commercial et professionnel	16,95 \$
Demande de rôle d'évaluation -Accès commercial et professionnel	4,95 \$

Par le suivant :

ARTICLE 37.1.- DEMANDE DE RELEVÉ DE TAXES D'UNE PROPRIÉTÉ

Une demande de relevé de taxes pour une propriété doit être accompagnée d'une somme d'argent déterminée par ce chapitre pour les notaires, avocats et institutions financières. Ce tarif est valable pour toute demande transmise par la poste, par télécopieur ou par courriel.

DESCRIPTION	TARIF (plus taxes applicables)
Demande d'un relevé de taxe d'une propriété (spécialistes en immobilier autorisés)	144,00 \$
Demande de rôle de taxation - Accès commercial et professionnel	17,50 \$
Demande de rôle d'évaluation - Accès commercial et professionnel	5,25 \$

ARTICLE 8.- ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la Loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

Mairesse

Assistant-greffier